




Du 1er janv. au 31 déc. 2026	 RTIP RAER	 RTIP RAER	 RTIP RAER	
Comparaison des indemnités 2026	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750	Entente Education Canada
Gestionnaire de régime	RAEO (Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario)			Green Shield à partir du 1^{er} janvier 2026
Restriction d'âge	Aucune restriction d'âge	Aucune restriction d'âge	Aucune restriction d'âge	Aucune restriction d'âge
Assurance maladie complémentaire				
Remboursement (REMARQUE : plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels s'appliquent.)	80 % à moins d'indication contraire	80 % à moins d'indication contraire	80 % à moins d'indication contraire	80 % à moins d'indication contraire
Médicaments sur ordonnance	4 000 \$ par personne, par année Couvre jusqu'à 750 \$ de produits pour dysfonction sexuelle	2 500 \$ par personne, par année Couvre jusqu'à 750 \$ de produits pour dysfonction sexuelle	750 \$ par personne, par année Couvre jusqu'à 750 \$ de produits pour dysfonction sexuelle	3 400 \$ par personne, par année Produits pour dysfonction sexuelle compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance.
Franchise	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Frais d'ordonnance	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Remboursement	85 % du coût des ingrédients	80 % du coût des ingrédients	80 % du coût des ingrédients	85 % du coût des ingrédients
Remboursement selon les médicaments génériques	<p>Substitution obligatoire de médicaments génériques</p> <p>Si on prescrit un médicament de marque plutôt qu'un médicament générique en raison d'effets secondaires ou d'échec thérapeutique, votre médecin devra remplir le formulaire Demande d'approbation de remboursement d'un médicament de marque. Rendez-vous au www.raeo.com/formulaires.</p> <p>Programme de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (ou un remboursement de 90 % pour les médicaments de marque admissibles).</p>			Substitution obligatoire de médicaments génériques
Fournitures pour diabète	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance	Compris dans l'indemnité pour médicaments sur ordonnance




Soins de la vue	375 \$ par personne, par période de 2 ans pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et des montures, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact, ou la chirurgie au laser. Remboursement de 80 %	300 \$ par personne, par période de 2 ans pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et des montures, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact, ou la chirurgie au laser. Remboursement de 100 %	Non couvert	400 \$ par personne, par période de 2 ans pour des verres correcteurs, des lunettes de soleil sur ordonnance, de verres de contact ou la chirurgie au laser. Remboursement de 80 %
Examens de la vue	150 \$ par personne, par période de 2 ans Remboursement de 80 %	150 \$ par personne, par période de 2 ans Remboursement de 80 %	Non couvert	150 \$ par personne, par période de 2 ans Remboursement de 80 %
Services paramédicaux	1 350 \$ par personne, par année (tou.te.s les praticien.ne.s confondu.e.s)	1 350 \$ par personne, par année (tou.te.s les praticien.ne.s confondu.e.s)	750 \$ par personne, par année (tou.te.s les praticien.ne.s confondu.e.s)	1 300 \$ par personne, par année (tou.te.s les praticien.ne.s confondu.e.s) à partir de la première visite.
	Couverture des services des praticien.ne.s agréé.e.s des domaines suivants (une fois atteint le maximum de votre régime provincial d'assurance maladie, s'il y a lieu) :			
	<ul style="list-style-type: none"> • Acupuncture • Podologie • Chiropratique • Diététique • Homéopathie • Naturopathie • Ergothérapie • Ostéopathie • Physiothérapie • Podiatrie • Réflexologie • Massothérapie • Pratique du shiatsu • Orthophonie • Fournisseurs de services en santé mentale (psychologue, psychologue associé, psychothérapeute, travailleur social, professionnel possédant une maîtrise en service social, conseiller clinicien et psychanalyste) ; la thérapie individuelle et de famille sont également admissibles. 			<ul style="list-style-type: none"> • Acupuncture • Podologie • Chiropratique • Diététique • Herboriste • Homéopathie • Naturopathie • Nutrition • Ergothérapie • Ostéopathie • Physiothérapie • Podiatrie • Psychothérapie • Psychologue clinicien.ne enregistré.e • Massothérapeute enregistré.e • Thérapeute en shiatsu • Travail social

	En date du 1er mai 2026, il n'est plus nécessaire d'obtenir une recommandation du médecin pour présenter des demandes de règlement admissibles pour de la massothérapie ou du shiatsu. Remarques : Il y a des maximums par visite pour les services paramédicaux. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des services pour réduire le montant que vous avez à déboursier. Rendez-vous au www.raeo.com/max-visite pour en savoir plus.			<ul style="list-style-type: none"> • Orthophonie Aucune autorisation de médecin requise
Assurance voyage	100 jours par voyage, aucune limite quant au nombre de voyages chaque année	100 jours par voyage, aucune limite quant au nombre de voyages chaque année	30 jours par voyage, aucune limite quant au nombre de voyages chaque année	93 jours par voyage
Maximum	10 millions de dollars par personne, par voyage, remboursement de 100 %			10 millions de dollars par personne, par voyage Remboursement de 100 %
Annulation/interruption de voyage	6 000 \$ par personne, par voyage			6 000 \$ par personne, par voyage
Frais supplémentaires Repas et hébergement	250 \$ par jour jusqu'à concurrence de 5 000 \$			150 \$ par jour jusqu'à concurrence de 1 500 \$
Rapatriement de la dépouille/ inhumation à l'endroit du décès	15 000 \$ par personne pour le rapatriement, 5 000 \$ pour les frais de crémation ou d'inhumation au lieu du décès			5 000 \$ par personne pour le rapatriement ou l'inhumation
Retour des enfants à la maison	Couvert, y compris les petits-enfants			Couvert, y compris les petits-enfants
Retour d'un véhicule	10 000 \$ par voyage			10 000 \$ par voyage
Assurance voyage complémentaire	Facultative - Accès à une assurance voyage complémentaire de premier plan à tarif journalier pour les voyages dépassant votre limite quotidienne admissible. L'administration n'est pas assurée par le RAEO			Facultative – Assurance pour les voyages de plus de 93 jours
Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 2 paires de chaussures par année			Remboursement de 80 % Maximum combiné de 500 \$ par personne par période de 2 ans
Orthèses fabriquées sur mesure	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 500 \$ par période de 2 ans			
Soins à domicile	Fait partie de votre assurance maladie complémentaire. Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour et d'un maximum de 30 jours suivant un séjour d'au moins 24 heures dans un hôpital de soins actifs, ou à concurrence d'un maximum de 3 jours suivant une chirurgie ambulatoire non facultative.			Comprise dans l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits. Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour, par

	Cette indemnité vise à couvrir les soins de convalescence à domicile, particulièrement pour l'aide à l'égard des activités de la vie quotidienne.	personne et de 30 jours, à la suite de 24 heures d'hospitalisation, ou à concurrence de 3 jours après une chirurgie ambulatoire. Couvre également un séjour maximum de 30 jours par année dans un établissement de soins de longue durée à la suite de 24 heures d'hospitalisation.
Soins infirmiers particuliers	2 000 \$ par personne, par année, remboursement de 80 %	2 000 \$ par personne, par période de 2 ans, remboursement de 80 %
Prothèses auditives	1 500 \$ par personne, par période de 3 ans, remboursement de 100 %	1 100 \$ par personne, par période de 3 ans, remboursement de 80 %
Fournitures et appareils médicaux, aides fonctionnelles	Remboursement de 80 % des frais admissibles	Remboursement de 80 % des frais admissibles
Fournitures pour incontinence	750 \$ par personne, par année	750 \$ par personne, par année
Bas de soutien	950 \$ par personne, par année	400 \$ par personne, par année
Articles de confort et de commodité après une chirurgie	200 \$ par personne, par année	200 \$ par personne, par période de 2 ans
Soins dentaires par suite d'un accident	Remboursement de 80 % des frais admissibles	Remboursement de 80 %
Services d'ambulance	Remboursement de 80 % des frais admissibles	Remboursement de 80 %

Programmes à valeur ajoutée complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Carepath santé numérique^{MC} - un programme qui aide à naviguer dans la multitude de services et de programmes de soutien pour le cancer et les soins aux aînés offerts au Canada. • EdvantagePlus — un programme qui propose des rabais exclusifs de la part de divers partenaires de vente et fournisseurs de services. • Pharmacie d'Express Scripts Canada^{MC} – un service de livraison à domicile qui couvre 100 % du coût de vos médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (90 % du coût des médicaments d'origine admissibles). • Programme de bourses d'études du RAEO - un programme qui offre chaque année des bourses de 1 500 \$ à des étudiantes et étudiants au postsecondaire. • Starling Minds - un programme numérique autoguidé et confidentiel contenant des outils adaptés à vos besoins pour mieux gérer votre santé mentale, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme éducatif lié au domaine médical - 200 \$ par personne, par année - remboursement de 80 % • Pharmacie d'Express Scripts Canada • <i>MemberPerks</i>[®] • CloudMD Medical Experts
--	--	---

Frais d'hospitalisation	Séjour en chambre à deux lits, par personne, par jour Remboursement de 100 %	Séjour en chambre à deux lits, par personne, par jour Remboursement de 80 %	Non couvert	Facultative – Séjour en chambre à deux lits, par personne, par jour Remboursement de 95 %
Prestation d'hospitalisation	10 \$ par jour jusqu'à concurrence de 100 \$ par séjour si aucune chambre à deux lits n'est disponible			Non couvert
Soins dentaires	Facultative			Facultative
Guide des tarifs	Année courante			Année courante
Soins préventifs et restauration de base	Aucun maximum par personne, par année Remboursement de 80 % Détartrage – 12 unités de temps			Aucun maximum par personne, par année Remboursement de 85 % Détartrage – 8 unités de temps
Services d'endodontie et de parodontie	850 \$ par personne, par année Remboursement de 80 %			800 \$ par personne, par année Remboursement de 80 %
Soins dentaires majeurs	750 \$ par personne, par année pour les couronnes, les ponts, les implants et les prothèses (frais combinés) Remboursement de 50 %			800 \$ par personne, par année pour les couronnes, plus 800 \$ par personne, par année pour les ponts fixes et les prothèses partielles Remboursement de 50 %

Du 1er janvier au 31 décembre 2026	 RTIP RAER	 RTIP RAER	 RTIP RAER	
Comparaison des tarifs				
	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750	Entente Education Canada
Assurance maladie	4 000 \$ Personne seule/ Couple/Famille	2 500 \$ Personne seule/ Couple/Famille	750 \$ Personne seule/ Couple/Famille	3 400 \$ Personne seule/ Couple/Famille
Tarifs mensuels 2026	159 \$ /316 \$ /370 \$	125 \$ /248 \$ /295 \$	98 \$ /195 \$ /225 \$	127,63 \$/255,30 \$/306,37 \$
Hospitalisation en chambre à deux lits	Personne seule /Couple/Famille	Personne seule/ Couple/Famille	Personne seule/ Couple/Famille	Personne seule/Couple/Famille
	Inclus	Inclus	Non offerte	Offerte moyennant une prime supplémentaire 18,75 \$/37,44 \$/44,01 \$
Soins dentaires	Offerte moyennant une prime supplémentaire Personne seule/Couple/Famille			Offerte moyennant une prime supplémentaire Personne seule/Couple/Famille
Tous âges		84 \$ /166 \$ /203 \$		82,33 \$/162,35 \$/202,44 \$